L'enseignant spécialisé à dominante pédagogique
(Maître E)

Quand ?
Si l'aide pédagogique différenciée s'est révélée inopérante, malgré l'investissement de l'enfant dans les apprentissages.

Pourquoi ?
Pour que l'enfant prenne conscience de ses compétences.
Pour qu'il améliore sa capacité à progresser et à dépasser ses difficultés.
Pour qu'il acquière des méthodes de travail.

Comment ?
• *En proposant*
- Des évaluations et des observations en classe.
- Une aide spécialisée en petits groupes après concertation avec l'enseignant de la classe et les membres du RASED.
• *En agissant*
Directement sur les apprentissages au moyen d'une pédagogie appropriée, lors de séances régulières.

Où ?
- A l'école,
- Dans la classe ou dans un lieu spécifique.

Les parents sont informés de l'aide proposée.

L'enseignant spécialisé à dominante rééducative
(Maître G)

Quand ?
Si l'enfant ne s'investit pas dans les apprentissages.

Pourquoi ?
Pour aider l'enfant à devenir élève.
Pour l'aider à réguler ses comportements et le rendre ainsi plus disponible aux apprentissages.
Pour lui donner confiance en ses capacités.

Comment ?
• *En proposant*
Une aide spécialisée individuelle ou en petits groupes, après observations et concertation avec les enseignants et les membres du RASED.
Un travail en partenariat avec la famille et l'école est incontournable.
• *En agissant*
Indirectement sur les apprentissages en aidant l'élève à se structurer, à trouver ses repères et en utilisant des supports et formes d'expression divers (parole, dessin, conte, marionnettes…), lors de séances régulières.

Où ?
- A l'école, dans un lieu spécifique.

L'aide ne sera mise en place qu'avec l'accord de l'enfant et des parents.

Le psychologue scolaire

Quand ?
Quand l'enseignant de la classe ou les parents s'interrogent sur l'évolution de l'enfant à l'école.

Comment ?
• *En proposant*
- En direction de l'enfant :
des entretiens, des examens psychologiques, des évaluations de ses compétences et de son développement.

- En direction de la famille :
des entretiens, une écoute, des informations sur les formes d'aides envisageables pour l'enfant.

- En direction de l'enseignant :
des concertations, des synthèses.

L'accord des parents est indispensable avant tout examen psychologique.